

Produit VTV 750 Silicone Rubber
 Date de Révision 25/02/2019
 Révision 2



Fiche de Données de Sécurité (FDS)

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de Produit

Nom du Produit VTV 750 Silicone Rubber
Synonymes, Noms de Négociation Aucune information disponible.

1.2 Utilisations Identifiées Pertinentes de la Substance ou du Mélange et Utilisations Déconseillées

Utilisations Identifiées Caoutchouc de silicone RTV pour la fabrication de moules.
Utilisations Déconseillées Aucune utilisation déconseillée n'a été identifiée.

1.3 Renseignements Concernant le Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Fournisseur Renishaw plc
 Brooms Road
 Stone Business Park
 Stone, Staffordshire
 ST15 0SH
 Royaume-Uni
 +44 (0) 1785 285000 (pendant les heures de bureau au Royaume-Uni de 09h00 à 17h00 UTC).
Personne à Contacter msds@renishaw.com

1.4 Numéros Téléphoniques d'Urgence

Numéros Téléphoniques d'Urgence 112 / 15 ou numéro d'urgence local.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la Substance ou du Mélange

Classification (EC 1272/2008)
 Dangers Physiques et Chimiques Non classifié.
 Santé Humaine Non classifié.
 Environnement Non classifié.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient Pas applicable.
Étiquetage Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 Aucun pictogramme n'est requis.
Mention d'Avertissement Pas de signal verbal
Mentions de Danger Aucune mention de danger requis
Conseils de Prudence Aucune Conseils de prudence requis

2.3 Autres Dangers

Aucun(e) connu(e)

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

Pas applicable.

3.2 Mélanges

| Prénom | Identificateur de Produit | Reg. EU 1272/2008 | % |
|--------------------|-------------------------------|-------------------|---------|
| ORGANOPOLYSILOXANE | CAS-No.: 918-383-6 EC No.: | | 60-100% |

Le Texte Complet de Toutes les Mentions de Danger Est Disponible Dans la Section 16.

Commentaires sur la Composition Les données présentées sont conformes aux dernières directives CE.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des Premiers Secours

| | |
|-------------------------------|--|
| Informations Générales | Fournir les premiers secours, du repos, de la chaleur et de l'air frais En règle générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, contacter obligatoirement un médecin. Obtenir une assistance médicale pour toutes brûlures ou lésions oculaires, indépendamment du degré de gravité apparent. Le personnel des premiers secours doit être conscient des risques qu'eux-mêmes encourent durant le sauvetage. |
| Inhalation | Si ce produit était inhalé et si des symptômes se produisaient, déplacer la personne exposée à l'air frais immédiatement. Si la respiration est difficile, fournir de l'oxygène. Obtenir une assistance médicale. Maintenir la personne au chaud et au repos. |
| Ingestion | Si ce produit était ingéré, écarter immédiatement la victime de la source d'exposition. Bien rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissements. Fournir de l'air frais, de la chaleur et du repos, de préférence dans une position assise confortable. Obtenir immédiatement une assistance médicale ! Ne jamais réaliser de bouche à bouche sur une personne inconsciente. |
| Contact Cutané | Laver immédiatement à l'eau, de préférence sous la douche, en enlevant les vêtements souillés au fil du lavage. Obtenir une assistance médicale si l'irritation persiste ou si des cloques surviennent. Les vêtements souillés doivent être lavés avant réutilisation. |
| Contact Oculaire | Ne pas frotter les yeux. Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer doucement les yeux à l'eau pendant au moins quinze (15) minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures de temps en temps. Éviter de contaminer un œil intact. Enlever les lentilles de contact le cas échéant et si l'opération s'avère facile. Obtenir une assistance médicale. |

4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Différés

| | |
|-------------------------------|--|
| Informations Générales | La gravité des symptômes décrits variera selon la concentration et la durée de l'exposition. |
| Inhalation | Pas de symptômes spécifiques rapportés. |
| Ingestion | Pas de symptômes spécifiques rapportés. |
| Contact Cutané | Pas de symptômes spécifiques rapportés. |
| Contact Oculaire | Peut causer une irritation oculaire temporaire. |

4.3 Indication des Éventuels Soins Médicaux Immédiats et Traitements Particuliers Nécessaires

| | |
|------------------------------|------------------------------|
| Notes pour le Médecin | Traiter selon les symptômes. |
|------------------------------|------------------------------|

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'Extinction

| | |
|---|---|
| Moyens d'Extinction | Éteindre avec de la mousse, du gaz carbonique ou un brouillard d'eau. |
| Moyens d'Extinction Inappropriés | Jet d'eau à volume élevé. |

5.2 Dangers Particuliers Résultant de la Substance ou du Mélange

| | |
|---|---|
| Produits de Combustion Dangereux | En cas d'incendie, des gaz toxiques (CO, CO2) se forment. |
| Risques Particuliers d'Incendie et d'Explosion | Pas de risques d'incendie ou d'explosion inhabituels rapportés. |
| Dangers Spécifiques | Des vapeurs dangereuses peuvent se former en cas de chauffage. Les sols peuvent devenir glissants, éviter les chutes. |

5.3 Conseils aux Pompiers

| | |
|--|--|
| Techniques Spéciales de Lutte Contre L'incendie | Si possible, combattre le feu à partir d'un emplacement protégé. Éviter de respirer les vapeurs d'incendie. Ventiler les espaces fermés avant d'y entrer. Se positionner contre le vent pour éviter les fumées. Les récipients à proximité du feu doivent être enlevés immédiatement ou refroidis à l'eau si possible. |
|--|--|

| | |
|---|--|
| Équipement de Protection pour les Pompiers | Les pompiers doivent porter un équipement de protection adapté et un appareil respiratoire isolant avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes protectrices et les gants), conformément à la norme européenne EN 469, fourniront un niveau basique de protection pour les incidents chimiques. |
|---|--|

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Mesures d'Urgence

| | |
|----------------------------------|---|
| Précautions Individuelles | Ne pas toucher ou marcher sur un déversement de substance. Évacuer et ventiler la zone. Éliminer toutes les sources d'ignition. Porter des vêtements protecteurs tels que décrits dans la Rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Fournir une ventilation adaptée. En cas de ventilation inadéquate, utiliser une protection respiratoire. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer. |
| Pour Les Secouristes | Suivre les conseils de manipulation de sûreté et d'équipement de protection personnelle pour une utilisation normale du produit. |

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement

| | |
|--|---|
| Précautions pour la Protection de l'Environnement | Ne pas déverser sur le sol ou dans les cours d'eau. |
|--|---|

6.3 Méthodes et Matériel de Confinement et de Nettoyage

| | |
|---|--|
| Méthodes et Matériaux de Confinement et de Nettoyage | Arrêter les fuites lorsque cela ne présente pas de risques. NE PAS toucher le produit déversé ! Porter l'équipement de protection nécessaire. Ventiler et évacuer la zone. Éliminer toutes les sources d'ignition. Porter un respirateur si la ventilation n'est pas adéquate. Ramasser avec un chiffon ou un autre matériau et placer dans un récipient propre convenablement étiqueté. Prendre garde au fait que dans un tel cas, les polluants peuvent produire de l'hydrogène gazeux. S'assurer que les déchets et les matériaux contaminés sont récoltés et retirés de la zone de travail le plus tôt possible dans un récipient convenablement étiqueté Nettoyer la zone de travail à l'eau. |
|---|--|

6.4 Référence à d'Autres Rubriques

| | |
|---------------------------------------|--|
| Référence à d'Autres Rubriques | Voir la rubrique 1 pour les contacts d'urgence. Pour la protection personnelle, voir la rubrique 8. Pour l'élimination des déchets, voir la rubrique 13. |
|---------------------------------------|--|

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

| | |
|---------------------|--|
| Manipulation | Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. L'électricité statique et la formation d'étincelles doivent être évitées. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit. Ne pas utiliser de lentilles de contact. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs. Éviter le contact prolongé ou répété. Fournir une bonne ventilation. Porter un équipement de protection personnelle. Manipuler et ouvrir le récipient avec soin. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielles. Aérer le récipient adéquatement pour éliminer la pression interne. Ne pas replacer le produit dans le conteneur pour une réutilisation. |
|---------------------|--|

7.2 Stockage

| | |
|--------------------------------|--|
| Précautions de Stockage | Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, de la lumière directe du soleil et des flammes nues. Stocker à l'écart d'agents acides, alcalins et oxydants. Conserver uniquement dans un conteneur ventilé et dans une zone bien aérée. Maintenir le récipient fermé et stocker à l'abri de l'eau et de l'humidité. |
| Classe de Stockage | Stockage de produits chimiques. |

7.3 Utilisation(s) Finale(s) Particulière(s)

| | |
|---|---|
| Utilisation(s) Finale(s) Particulière(s) | Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées à la Rubrique 1. |
| Description de L'utilisation | Utiliser uniquement selon les indications. |

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeurs Limites d'Exposition

Commentaires sur les Ingrédients Aucune limite d'exposition sur le lieu de travail n'est.

8.2 Contrôles d'Exposition

Équipement de Protection



Contrôles Techniques Appropriés Protection Respiratoire

Mettre en place une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée. Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs purificateurs d'air sont adaptés, un respirateur à masque couvrant tout le visage, conformément à EN143, ainsi que des cartouches de respirateurs adaptées de rechange pour les contrôle d'ingénierie. Si le respirateur est le seul moyen de protection, utiliser un respirateur à adduction d'air pur avec masque couvrant tout le visage. Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés par les normes gouvernementales adaptées comme CEN (UE).
Changer les filtres régulièrement. Utiliser une protection respiratoire telle que spécifiée par un hygiéniste industriel ou tout autre professionnel qualifié si les concentrations dépassent les limites figurant dans la Rubrique 8.

Protection des Mains

Lorsqu'un contact manuel est susceptible de se produire, le port de gants approuvés par les normes concernées (ex : Europe : EN374) est recommandé. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Matériaux suggérés : Nitrile/Chloroprène. Consulter le fabricant pour un avis spécifique.

Utiliser une technique de retrait des gants adaptée (sans toucher la surface externe du gant) pour éviter tout contact de la peau avec ce produit. Jeter les gants contaminés après usage conformément aux lois applicables et aux bonnes pratiques de laboratoire. Changer les gants régulièrement. La sélection du matériau des gants dépend de la prise en compte des durées de pénétration, des taux de diffusion et de dégradation et de la concentration propre au lieu de travail.

Protection des Yeux Visage

Porter des lunettes de sécurité ou un masque facial pour éviter toute possibilité de contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection testé et approuvé conformément aux normes gouvernementales appropriées telles que la norme « EN 166 » (UE).

Autre Protection

Porter des vêtements adaptés pour éviter toute possibilité de contact avec la peau. L'équipement de protection personnelle pour le corps doit être sélectionné selon la tâche à effectuer et les risques impliqués et doit être validé par un spécialiste.

Mesures d'Hygiène

Observer les normes d'hygiène habituelles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé. Ne pas manger, boire ou fumer durant le travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver le récipient bien fermé. Lavage immédiat si la peau devient humide ou contaminée.

Conditions de Traitement

Vérifier que des systèmes de rinçage des yeux soient disponibles à proximité sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations Générales

| | |
|---|--------------------------------|
| Aspect | Pâte. |
| Couleur | Blanc laiteux. |
| Odeur | Inodore. |
| Seuil Olfactif - Inférieur | Aucune information disponible. |
| Seuil olfactif - Supérieur | Aucune information disponible. |
| Valeur Ph, Solution Concentrée | Aucune information disponible. |
| Valeur Ph, Solution Diluée | Aucune information disponible. |
| Point de Fusion/Point de Congélation | Aucune information disponible. |
| Point Initial d'Ébullition et Intervalle | Aucune information disponible. |

d'Ébullition

| | |
|--|----------------------------------|
| Point d'Éclair | 150.00 °C |
| Taux d'Évaporation | Aucune information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune information disponible. |
| Limite d'Inflammabilité - Inférieur(%) | Aucune information disponible. |
| Limite d'Inflammabilité - Supérieure(%) | Aucune information disponible. |
| Pression de Vapeur | Aucune information disponible. |
| Densité de Vapeur (air=1) | Aucune information disponible. |
| Densité Relative | 1.09g/cm ³ @ 25.00 °C |
| Masse Volumique | Aucune information disponible. |
| Solubilité(s) | Insoluble. |
| Température de Décomposition | Aucune information disponible. |
| Coefficient de Partage n-Octanol/Eau | Aucune information disponible. |
| Température d'Auto-Inflammabilité (°C) | Aucune information disponible. |
| Viscosité | 95 mPas 23.00°C. |
| Propriétés Explosives | Non classé comme explosif. |
| Propriétés Comburantes | Aucune information disponible. |

9.2 Autres Informations

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| Poids Moléculaire | Aucune information disponible. |
| Composé Organique Volatile | Aucune information disponible. |
| Autres Informations | Aucune note. |

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

| | |
|-------------------|---|
| Réactivité | Produit stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées. |
|-------------------|---|

10.2 Stabilité Chimique

| | |
|------------------|---|
| Stabilité | Stable dans des conditions de température normales et selon l'usage recommandé. |
|------------------|---|

10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses

| | |
|-----------------------------------|---|
| Réactions Dangereuses | Éviter le contact avec des substances acides, basiques ou oxydantes. |
| Polymérisation Dangereuse | Une polymérisation dangereuse n'est pas censée se produire dans des conditions de températures et de pression normales. |
| Polymérisation Description | Inconnu. |

10.4 Conditions à Éviter

| | |
|----------------------------|--|
| Conditions à Éviter | Chaleur, étincelles, flammes nues, températures extrêmes et lumière du soleil directe. |
|----------------------------|--|

10.5 Matières Incompatibles

Matières Incompatibles Stocker à l'écart d'agents acides, alcalins et oxydants. Agents réducteurs forts, alcools.

10.6 Produits de Décomposition Dangereux

Produits de Décomposition Dangereux La décomposition ou la combustion thermique peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs dangereuses. Composés carbonés incomplètement brûlés. Dioxyde de silicose et formaldéhyde.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les Effets Toxicologiques

Informations sur les Effets Toxicologiques Pas d'informations toxicologiques pour le produit fini général.

Toxicité Aiguë (Oral LD50) Aucune information disponible.

Toxicité Aiguë (Dermique LD50) Aucune information disponible.

Toxicité Aiguë (Inhalation LD50) Aucune information disponible.

Lésions Oculaires Graves/Irritation Oculaire Peut provoquer des irritations oculaires temporaires.

Corrosion Cutanée/Irritation Cutanée Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire Aucune information disponible.

Sensibilisation Cutanée Aucune information disponible.

Mutagenicité Sur Les Cellules Germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles -

Exposition Unique :

STOT - Exposition unique Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles -

Exposition Répétée :

STOT - Exposition répétée Aucune information disponible.

Inhalation Pas de symptômes spécifiques rapportés.

Ingestion Pas de symptômes spécifiques rapportés.

Contact Cutané Pas de symptômes spécifiques rapportés.

Contact Oculaire Peut causer une irritation oculaire temporaire.

Gestion des Déchets Lors de la manipulation de déchets, observer les précautions de sûreté concernant la manipulation du produit. Peut être brûlé dans un incinérateur chimique équipé d'une chambre de post-combustion et d'un épurateur.

Voies de Pénétration Aucune information disponible.

Organes Cibles Pas d'organes cibles spécifiés.

Danger par Aspiration Aucune information disponible.

Reproductive Toxicity Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité Aiguë - Poisson Aucune information disponible.

Toxicité Aiguë - Invertébrés Aucune information disponible.

Aquatiques

Toxicité Aiguë - Plantes Aquatiques Aucune information disponible.

Toxicité Aiguë - Micro-organisme Aucune information disponible.

Toxicité Chronique - Poisson Aucune information disponible.

Toxicité Chronique - Invertébrés Aucune information disponible.

Aquatiques

Toxicité Chronique - Plantes Aucune information disponible.

Aquatiques

| | |
|---|--|
| Toxicité Chronique - Micro-organisme | Aucune information disponible. |
| Écotoxicité | Pas d'informations écologiques sur le produit fini. |
| Eco Toxicologiques Informations | Pas de toxicité écologique disponible sur le produit fini général. |

12.2 Persistance et Dégradabilité

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| Dégradabilité | Aucune information disponible. |
| Demande Biologique en Oxygène | Aucune information disponible. |
| Demande Chimique en Oxygène | Aucune information disponible. |

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

| | |
|---|--|
| Potentiel de Bioaccumulation | Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation. |
| Facteur Bioaccumulation | Aucune information disponible. |
| Coefficient de Partage n-Octanol/Eau | Aucune information disponible. |

12.4 Mobilité

| | |
|-----------------|--------------------------------|
| Mobilité | Aucune information disponible. |
|-----------------|--------------------------------|

12.5 Résultats des Évaluations PBT et vPvB

| | |
|--|--------------------------------|
| Résultats des Évaluations PBT et vPvB | Aucune information disponible. |
|--|--------------------------------|

12.6 Autres Effets Néfastes

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Autres Effets Néfastes | Aucune information disponible. |
|-------------------------------|--------------------------------|

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|----------------------------|--|
| Gestion des Déchets | Lors de la manipulation de déchets, observer les précautions de sûreté concernant la manipulation du produit. Peut être brûlé dans un incinérateur chimique équipé d'une chambre de post-combustion et d'un épurateur. |
|----------------------------|--|

13.1 Méthodes de Traitement des Déchets

| | |
|-------------------------------|---|
| Méthodes d'Élimination | Éliminer les déchets et résidus conformément aux exigences des autorités locales et conformément à toutes les réglementations locales, nationales et internationales. Pour l'élimination des déchets, utiliser un agent agréé pour l'élimination des déchets industriels. |
|-------------------------------|---|

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

| | |
|--------------------------|-----------------|
| Numéro ONU (ADR) | Pas applicable. |
| Numéro ONU (IMDG) | Pas applicable. |
| Numéro ONU (IATA) | Pas applicable. |

14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies

| | |
|------------------------------|-----------------|
| ADR Nom d'Expédition | Pas applicable. |
| IMDG Nom d'Expédition | Pas applicable. |
| IATA Nom d'Expédition | Pas applicable. |

14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport

| | |
|--------------------|-----------------|
| ADR Classe | Pas applicable. |
| IMDG Classe | Pas applicable. |
| IATA Classe | Pas applicable. |

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Étiquettes de Transport | Pas applicable. |
|--------------------------------|-----------------|

14.4 Groupe d'Emballage

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| ADR/RID/ADN Groupe d'Emballage | Pas applicable. |
| IMDG Groupe d'Emballage | Pas applicable. |

IATA Groupe d'Emballage Pas applicable.

14.5 Dangers pour L'environnement

ADR Non
IMDG Non
IATA Non

14.6 Précautions Particulières à Prendre par L'utilisateur

EMS Pas applicable.
Code d'Action Urgente Pas applicable.
Numéro d'Identification du Danger (ADR) Pas applicable.
Code de Restriction du Tunnel Pas applicable.

14.7 Transport en Vrac Conformément à l'annexe II de la Convention Marpol106 et au Recueil IBC

Pas applicable.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/Législation Particulières à la Substance ou au Mélange en Matière de Sécurité, de Santé et d'Environnement

Législation Européenne Réglementation (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et rejetant les Directives 67/548/EEC et 199/45/EC, et modifiant la Réglementation (CE) n° 1907/2006 avec des modifications. Le format de la Fiche de données de sécurité du système international harmonisé des Nations Unies (Annexe IV) est appliqué en tant que l'Annexe II de REACH n°453/2010 du 20 mai 2010 modifiant la réglementation (CE) n°1907/2006.

Code de Pratique Approuvé Note sur la directive concernant les limites d'exposition sur le lieu de travail EH40/2005. Limites d'exposition professionnelle à l'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, INRS, Paris, 2012.

Évaluation de la Sécurité Chimique Aucune évaluation sur la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Informations Générales La fiche de données de sécurité est conforme à la Réglementation Reach (CE) n° 453/2010.
Commentaires de Révision Il s'agit d'un deuxième numéro. [1]Informations mises à jour - traductions Françaises uniquement.
Date de Révision 25/02/2019
Révision 2
Fiche de Données de Sécurité Statut Approuvé

Mentions de Danger en Pleine

Avertissement

Ces informations concernent uniquement le document spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour des documents utilisés en combinaison avec d'autres documents ou dans tout procédé. Ces informations sont, à la connaissance de la société, justes et fiables à la date indiquée. Cependant, aucune garantie ou déclaration n'est donnée quant à leur justesse, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier la convenance de ces informations à son propre usage particulier.